

COMMUNE DE CHAMBEON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mars 2019

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Pierre FONTIMPE, Mme Agnès MARGOTAT, Mme Nicole MATHIEU, M. Julien COLLANGETTE et M. Antony PILON.

Excusés : M. Bernard PICARLES donne pouvoir à Mme Michelle DELORME, Mme Lucie FRECON donne pouvoir à M. Pierre FONTIMPE

M. Antony PILON a été désigné secrétaire de séance.

En début de séance, Madame le Maire indique que M. Maxime TROTTET a démissionné de ses fonctions de conseillers et Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison a pris acte de cette démission à partir du 2 mars 2019.

Madame le Maire propose aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour une convention avec le CDG 42 concernant l'aide retour à l'emploi.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2019.

Le compte-rendu de la séance du 26/02/2019 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Madame DELORME Michelle, Maire rappelle au conseil municipal que suite à la création de Forez-Est les taux intercommunaux seront lissés sur 12 ans à partir de 2017. Ceci provoquera une baisse des recettes pour les communes de l'ex-CCFF. Madame le Maire propose que cette baisse soit récupérée par les impôts locaux communaux. Les bases nationales augmentant déjà de 2,2% cette année, Mme le Maire propose que l'augmentation des taux pour 2019 soit limitée à 1% et non à 2%

Après discussion les conseillers valident cette proposition : les taux d'imposition en 2019 seront : 5.67% pour la taxe d'habitation, 7.71% pour la taxe foncière bâti et 27.64% pour la taxe foncière non bâti. (D1-2019-03-26).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le Conseil Municipal vote favorablement et à l'unanimité le budget primitif communal 2019 : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 379 527 € et pour l'investissement à 368 418 €.

VOTE DES BUDGETS ANNEXES (EAU et ASSAINISSEMENT)

Le Conseil Municipal vote favorablement et à l'unanimité les budgets primitifs de l'eau et l'assainissement 2019.

OPPOSITION AU TRANSFERT CCFE au 1-01-2020 COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et

assainissement collectif des eaux usées, au 1er janvier 2020. Cependant la loi du 3 août 2018 permet de s'opposer à ce transfert et de le reporter au 1^{er} janvier 2026 au plus tard. Le délai imparti pour ces transferts de compétence à la communauté de communes de Forez-Est ne semble pas raisonnable aussi l'ensemble du conseil municipal s'oppose au transfert au 1^{er} janvier 2020 et préfère le voir reporter au 1^{er} janvier 2026 (D2-2019-03-26).

MODIFICATION DU POSTE DE SECRETAIRE

Madame Le Maire expose qu'actuellement notre secrétaire de mairie doit faire régulièrement des heures complémentaires pour accomplir toutes les tâches à réaliser. Elle propose de revoir le contrat et de passer le temps de 24 heures à 27 heures hebdomadaires. Elle précise que les heures d'ouverture au public ne seront pas modifiées. Le Conseil Municipal à l'unanimité délibère favorablement la modification hebdomadaire du temps de travail. (D3-2019-03-26)

CONVENTION CDG pour A R E : La commune conventionnera avec le CDG 42 pour le dossier d'Aide de Retour à l'Emploi. Le conseil municipal valide cette proposition.(D4-2019-03-26)

REVISION DU PLU : PRESENTATION DU PADD (PLAN D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

Le PADD présente les grandes orientations qui définissent le projet de territoire de la commune pour les années à venir et qui doivent trouver leurs transcriptions dans le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement du PLU. Suite à la présentation du PADD par Mme le Maire, l'ensemble des éléments ont été pris en compte par l'ensemble du conseil Municipal. Une remarque a été relevée concernant la ZA du Canal. Le conseil municipal demande que les besoins en surface constructible pour la décennie à venir soit évaluée entre 8 000 et 20 000m², pour qu'une demande en cours puisse se réaliser.

DOSSIERS EN COURS

Station d'épuration : Les relevés ont été effectués, le bureau d'études a remis son compte-rendu. Le sujet sera étudié lors d'un prochain conseil.

Bar salle des fêtes : Des devis sont en cours de préparation.

DIVERS

Transport scolaire : La commune de Chambéon est actuellement desservie au niveau des transports scolaires pour rejoindre les établissements de Feurs, Montbrison, et le lycée technique de Néronde. À ce jour, il n'y a pas de desserte pour le collège de Montrond les Bains. La desserte pour le collège lycée Saint-Pierre se fait à partir de la commune de Magneux-Haute-Rive. Plusieurs élèves de notre commune se rendant au lycée Saint-Pierre, une demande sera faite auprès des services du département pour étirer le desserte jusqu'à Chambéon.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30. 4 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 9 mai 2019 à 20h30.

Michelle Delorme,
Maire de Chambéon.

